

No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

A) Séance ordinaire du 18 mai 2023

IV – PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

V – CORRESPONDANCE

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle

VII – TRÉSORERIE

A) Tonnage de la période
B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de
différents bacs et mini bacs de cuisine pour la collecte des matières
résiduelles
B) Révision des parts de chacune des municipalités membres de la
Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 15 juin 2023

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, Martine Renaud conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**la Régie**») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-23

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par madame Martine Renaud

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit adopté avec la modification suivante :

Le point VIII A est retiré.

- Adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

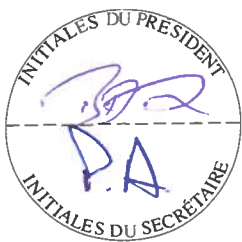
A) SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-06-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V – CORRESPONDANCE

- Il n'y a aucune nouvelle correspondance à divulguer.

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période
(enfouissement, recyclage et compost).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du
19-05-2023 au 15-06-2023, déposée par le président;

3-06-23

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par madame Martine Renaud
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés
tels que présentés par le président pour la période du 19-05-
2023 au 15-06-2023, et ce, pour un montant de 148 370.86\$.

- Adopté à l'unanimité

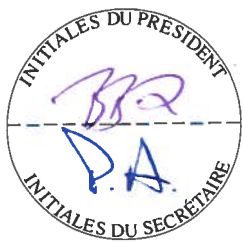
VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de différents bacs et mini bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

Ce point est retiré.

B) Révision des parts des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT l'entente modifiant l'entente intermunicipale
concernant l'organisation, l'usage, le maintien, l'administration et
l'exploitation en commun d'un système de gestion intégré des
matières résiduelles de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes (« la RIADM ») de 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration de la période de 5 ans suivant la signature de l'entente, les parts de chacune des municipalités membres de la RIADM doivent être révisées;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités possèdent un avantage disproportionnel aux autres quant à leurs croissances démographiques;

CONSIDÉRANT que les membres souhaitent unanimement établir un minimum de quote-part pour chacune des municipalités membres, pour assurer une pérennité dans la participation des quatre municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la révision n'avait pas été effectuée pour les années 2022 à 2026.

En conséquence, il est :

4-06-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews

Et résolu

QUE les parts des municipalités membres de la RIADM soient pour les années 2022 à 2026 établies comme suit :

Lachute 50.78%

Brownsburg-Chatham 26.67%

Saint-André-d'Argenteuil 13.45%

Saint-Placide 9.10%

QUE la Régie s'engage à amender l'entente intermunicipale à l'expiration de la période de 5 ans suivant la signature de l'entente, pour assurer un minimum de 10% pour chacune des municipalités membres.

- Adopté à l'unanimité

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-06-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par madame Martine Renaud
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 13 juillet 2023
à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président